



Conditions générales « Utilisateurs du portail » pour « BookYourExpert »

Version : 20.01.2025

1. Champ d'application :

1.1 Les présentes conditions générales de vente "Utilisateurs du portail" (ci-après : "CGV Utilisateurs du portail") s'appliquent au service proposé aux utilisateurs du portail (ci-après : "Utilisateurs du portail") du portail d'experts "BookYourExpert", un produit de l'équipe One Planet Lab (ci-après : "One Planet Lab Team") du WWF Suisse, Hohlstrasse 110, 8010 Zurich (ci-après : "WWF").

2. Groupes d'utilisateurs de portail et pages de réservation par défaut

2.1 Les sessions d'experts peuvent être réservées par deux groupes d'utilisateurs standard du portail :

- Groupe d'utilisateurs standard du portail : projets durables de start-up et d'organisations à but non lucratif, par ex. participants à des programmes d'accélération partenaires ou autres programmes de soutien, candidats individuels de la communauté One Planet Lab qui effectuent des réservations via la page de réservation standard.
- Groupe d'utilisateurs du portail « Branded Space » : projets durables sélectionnés de start-up et d'organisations à but non lucratif ainsi que d'entreprises qui, conformément au modèle de partenariat convenu avec le partenaire concerné, effectuent des réservations via une page de réservation exclusive du programme (« Branded Space »).

2.2 Chaque groupe d'utilisateurs de portail standard a sa propre page de réservation standard avec les conditions correspondantes pour les sessions d'experts.

2.3 L'accès aux pages de réservation diffère selon la procédure d'inscription (cf. point 3-5 des CGU Utilisateurs du portail).

3. Accès pour les utilisateurs du portail qui s'inscrivent via le site One Planet Lab - BookYourExpert et qui postulent pour un bon

3.1 Les utilisateurs du portail qui s'inscrivent dans le cadre de projets durables de start-ups et d'organisations à but non lucratif peuvent s'inscrire via ce [lien d'inscription](#) après avoir rempli la condition (les utilisateurs du portail sont tenus de travailler sur une initiative durable, un projet durable ou une start-up durable).

3.2 L'utilisateur du portail accède directement à la page de réservation standard de One Planet Lab, reçoit une confirmation et des instructions (au moyen du guide de l'utilisateur) par e-mail de noreply@planubo.com et peut se connecter au portail.

3.3 Selon les disponibilités, l'équipe du One Planet Lab fournira aux utilisateurs du portail qui s'inscrivent via le site web du One Planet Lab et qui remplissent la condition, un bon unique pour une session avec un expert de 60 minutes.

3.4 Après vérification de la disponibilité du bon par l'équipe de One Planet Lab, l'utilisateur du portail reçoit un e-mail séparé de noreply@planubo.com contenant le code du bon pour réserver la session avec un expert de 60 minutes. La validité du bon est indiquée dans l'e-mail.

3.5 Chaque utilisateur du portail a droit à un seul bon au maximum, sauf si un autre accord bilatéral contraire a été établi.

3.6 Un utilisateur du portail n'a aucun droit à l'octroi d'un bon d'achat.

3.7 L'accès de l'utilisateur au portail est maintenu même après l'utilisation ou l'expiration du bon.



- 3.8 Les utilisateurs du portail peuvent réserver des sessions avec des experts sélectionnés, assignés à la page de réservation standard selon le contrôle préalable d'éligibilité effectué par l'équipe du One Planet Lab.
- 3.9 Un nombre illimité de sessions de différents types (cf. point 8 des CGU Utilisateurs du portail) peuvent être réservées et payées à l'avance par bon ou par carte de crédit (cf. point 11 des CGU Utilisateurs du portail).
- 3.10 Les prix des sessions sont fixés au point 11 des CGU Utilisateurs du portail et dépendent du groupe d'utilisateurs du portail.

4. Accès pour les utilisateurs du portail qui s'inscrivent via le site One Planet Lab - BookYourExpert dans le cadre d'un partenariat

- 4.1 Les utilisateurs du portail peuvent se connecter à ce [lien d'inscription](#) après avoir rempli la condition (les utilisateurs du portail doivent travailler sur une initiative, un projet ou une start-up durable). En outre, l'utilisateur du portail doit mentionner le nom de l'organisation partenaire dans le formulaire d'inscription afin de garantir l'identification des utilisateurs du portail en vue de l'attribution des bons.
- 4.2 L'utilisateur du portail reçoit un accès direct à la page de réservation standard du groupe d'utilisateurs du portail concerné, une confirmation et des instructions (via le guide de l'utilisateur) par e-mail de la part de noreply@planubo.com et peut se connecter au portail
- 4.3 Pour l'attribution éventuelle d'un bon, l'équipe de One Planet Lab procède à une validation (comparaison des données de l'utilisateur du portail avec l'accord de partenariat). Si cette validation est positive, l'utilisateur du portail reçoit un bon pour des sessions d'expertise à hauteur du budget convenu avec l'organisation partenaire. L'utilisateur du portail reçoit un e-mail séparé de noreply@planubo.com avec le code du bon. La validité du bon est indiquée dans l'e-mail. Il n'existe aucun droit à recevoir un bon d'achat.
- 4.4 Les utilisateurs du portail peuvent réserver des sessions avec des experts sélectionnés et assignés à la page de réservation standard pour le groupe d'utilisateurs du portail standard selon la procédure de validation par l'équipe du One Planet Lab.
- 4.5 Un nombre illimité de sessions de différents types (cf. point 8 des CGU Utilisateurs du portail) peuvent être réservées et payées à l'avance par bon d'achat ou - après échange du bon d'achat - par carte de crédit (cf. point 11 des CGU Utilisateurs du portail).
- 4.6 Les prix des sessions sont fixés au point 11 des CGU Utilisateurs du portail et dépendent du groupe d'utilisateurs du portail.

5. Accès pour les utilisateurs du portail qui s'inscrivent via le site One Planet Lab et qui postulent pour un bon d'achat

- 5.1 Dans le cadre d'un partenariat dans lequel un site de réservation de programme exclusif est mis à la disposition d'un groupe d'utilisateurs spécifique, les utilisateurs du portail peuvent s'inscrire en utilisant le lien partagé avec eux par l'équipe du One Planet Lab.
- 5.2 L'utilisateur du portail reçoit un accès direct à la page de réservation "Branded Space" du One Planet Lab, une confirmation et des instructions (via le guide de l'utilisateur) par e-mail de la part de noreply@planubo.com et peut se connecter au portail.
- 5.3 Les utilisateurs du portail peuvent réserver des sessions avec des experts sélectionnés en accord avec l'organisation partenaire et affectés à la page de réservation du programme par l'équipe du One Planet Lab.
- 5.4 L'utilisateur du portail reçoit un bon pour des réunions d'experts à hauteur du budget convenu avec l'organisation partenaire. L'utilisateur du portail reçoit un e-mail séparé de noreply@planubo.com contenant le code du bon. La validité du bon est communiquée dans l'e-mail.
- 5.5 Le prix des séances est fixé en fonction de l'accord conclu avec l'organisation partenaire.

6. Communication et responsabilités

- 6.1 L'utilisateur du portail garantit le respect des règles de réservation, d'adaptation et d'annulation (cf. point 7 et suivants des CGU Utilisateur du portail).



6.2 L'utilisateur du portail garantit une communication en temps voulu avec les experts, pendant et après les rencontres prévues.

7. Types de sessions

7.1 Les utilisateurs du portail disposent généralement (sauf accord individuel contraire avec l'expert) de quatre types de sessions standard de durée variable à réserver :

- Session "First Meet" de 15 minutes par bono
- Session payante "Eureka" de 30 minutes
- Session payante "dig-in" de 60 minutes
- Session payante "Deep-Dive" de 120 minutes

7.2 Des sessions pro bono de 30 et 60 minutes sont disponibles en option, selon l'offre des experts.

8. Modalités des réunions d'experts

8.1 L'expert propose son service à l'utilisateur du portail sous la forme de sessions qui se déroulent en ligne via le portail.

8.2 Dans le cas d'une session physique, l'expert et l'utilisateur du portail se mettent en outre d'accord sur le lieu.

9. Réservations, ajustements et annulations

9.1 Les réservations sont initiées par les utilisateurs du portail qui peuvent rechercher des profils d'experts en ligne.

9.2 Les disponibilités de l'expert sont visibles pour l'utilisateur du portail. La date et l'heure d'une session sont convenues en ligne dans le cadre des disponibilités de l'expert par les réservations effectuées par les utilisateurs du portail via le portail.

9.3 L'expert ainsi que l'utilisateur du portail reçoivent une confirmation de réservation par e-mail de la part de noreply@planubo.com Ce message contient le nom de l'utilisateur, son adresse e-mail et une brève description de la question.

9.4 Le processus de réservation doit être initié par l'utilisateur du portail afin de garantir que le processus de paiement et de facturation soit assisté par le système. Les réservations convenues bilatéralement qui n'ont pas été enregistrées sur le portail ne seront pas acceptées.

9.5 Les réservations, annulations et modifications par les utilisateurs du portail sont possibles au plus tard 48 heures avant le rendez-vous. Les modifications de réservation peuvent être effectuées soit par l'expert, soit par l'utilisateur du portail. Si l'utilisateur du portail modifie la réservation, l'utilisateur du portail doit annuler le rendez-vous et effectuer une nouvelle réservation en fonction de la disponibilité enregistrée de l'expert. Si l'expert modifie la réservation, il peut adapter une heure flexible pour la même réservation, qui est convenue bilatéralement avec l'utilisateur du portail.

9.6 Si l'utilisateur du portail annule moins de 48 heures avant la session, la session est automatiquement considérée comme "no show" et sera facturée. L'expert et l'utilisateur du portail peuvent également convenir de modifications bilatérales moins de 48 heures avant la session. Dans ce cas, la modification doit être effectuée par l'expert.

10. Paiements des réunions d'experts et prix

10.1 Le paiement des sessions d'experts s'effectue par code de coupon ou par prépaiement par carte de crédit sur le portail

10.2 Le prix horaire des sessions d'experts diffère comme suit en fonction du groupe d'utilisateurs du portail :

10.3 CHF 130 hors TVA par heure, plus des frais de réservation de CHF 10 (si paiement par carte de crédit), pour les réservations effectuées par le groupe d'utilisateurs du portail standard sur la page de réservation standard

10.4 Prix convenu alternativement pour les réservations effectuées par le groupe d'utilisateurs du portail « Branded Space » sur la page de réservation exclusive du programme dans le cadre d'un modèle de partenariat



10.5 Si le processus de réservation est interrompu lors du processus de paiement et que la réservation n'est pas payée par bon d'achat ou carte de crédit dans les 30 minutes, la réservation est supprimée.

11. Communication

- 11.1 Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent pendant la durée de l'accord et expirent à la fin de celui-ci.
- 11.2 Le WWF est autorisé à utiliser des noms, des logos d'entreprise, des photos de profil et des informations de profil afin de signaler la participation de l'utilisateur du portail à BookYourExpert.
- 11.3 L'équipe du One Planet Lab se réserve le droit de promouvoir les témoignages d'utilisateurs du portail, partagés de manière facultative via un formulaire de feedback, par le biais des canaux de communication du One Planet Lab afin de promouvoir les sessions d'experts.
- 11.4 L'utilisateur du portail se voit accorder le droit non exclusif d'utiliser le logo BookYourExpert, les noms BookYourExpert et One Planet Lab afin de faire référence à sa participation au portail. WWF ne garantit pas que l'utilisation décrite ne viole pas les droits de tiers.
- 11.5 L'utilisateur du portail n'a pas le droit d'utiliser le logo du WWF.

12. Clause de modification

- 12.1 Les CGU Utilisateurs du portail s'appliquent dans leur version en vigueur. La version actuelle des CGU Utilisateurs du portail est publiée sur le site <https://www.one-planet-lab-fr.ch/bookyourexpert>.
- 12.2 Les modifications importantes sont en outre communiquées à l'utilisateur du portail par e-mail. Si un utilisateur du portail ne s'oppose pas à l'application des nouvelles CGV dans les 10 jours suivant l'envoi de l'e-mail ou si l'utilisateur du portail continue à utiliser le portail après l'envoi, les nouvelles CGV sont considérées comme acceptées. En cas d'opposition, l'accord entre le WWF et l'utilisateur du portail prend fin sans délai.

En cas d'éventuelles contradictions entre les présentes CGU Utilisateurs du portail et les traductions, la version allemande fait foi.

Code de conduite

Le WWF s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique dans tous ses travaux et autres activités. Les principes du WWF sont définis de manière contraignante dans un code de conduite portant sur l'éthique et la conformité (voir wwf.panda.org/organization/ethics ainsi que les politiques et garanties qui y sont mentionnées). Le présent code de conduite constitue la base permettant d'obtenir des solutions efficaces, durables et appropriées aux défis écologiques actuels. Étant donné que le WWF est constamment en relation avec d'autres parties dans le cadre de ses activités, il attend de l'ensemble de ses partenaires contractuels et des autres parties avec lesquels il travaille qu'ils respectent également les dispositions suivantes:

1. **Toutes les lois en vigueur et applicables**, en particulier les lois relatives à la prévention de la fraude, de la corruption et de l'esclavage moderne (p. ex. de l'UK Bribery Act 2010, de l'UK Modern Slavery Act 2015 et de l'US Foreign Corrupt Practices Act), et toutes les lois poursuivant un but similaire doivent être respectées.
2. **Les droits de l'homme** selon les lois nationales et internationales ainsi que le droit coutumier **doivent être respectés**, notamment en ce qui concerne les groupes de population particulièrement vulnérables comme les enfants.
3. **Les fonds et autres valeurs patrimoniales** versés dans le cadre de cet accord doivent être utilisés avec le plus grand soin. Des mesures appropriées doivent être prises pour éviter toute forme de détournement de finalité ainsi que pour détecter et sanctionner les éventuels abus. Il convient d'édicter des **directives et des procédures appropriées** et de veiller à ce que les travailleurs, les mandataires et les autres partenaires contractuels les respectent.
4. Les travailleurs doivent être respectés et protégés. Tout type et toute forme de **discrimination, de harcèlement et d'abus de pouvoir** sur le lieu de travail doivent être évités et sanctionnés.
5. Les **droits des travailleurs** à la santé, à la sécurité, à un salaire équitable, aux prestations sociales, à des horaires de travail raisonnables, à la liberté d'association et aux négociations collectives, ainsi que le droit à la non-discrimination, à un comportement approprié et à l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé doivent être respectés conformément aux **normes du travail de l'OIT (Organisation internationale du Travail, www.ilo.org/global/regions/lang-fr/index.htm)** ou à d'autres normes encore plus strictes.
6. **Les normes et accords de confidentialité** doivent être respectés. Cela vaut en particulier pour les informations commerciales confidentielles et les données à caractère personnel conformément aux lois en vigueur.
7. Le partenaire contractuel garantit qu'il n'a jamais offert, promis ou accordé d'avantage indu dans le cadre de son engagement pour le WWF ou qu'aucun avantage indu ne lui a jamais été offert, promis ou accordé. En outre, le partenaire contractuel confirme qu'il n'a pas connaissance d'un **conflit d'intérêts** qui aurait pu empêcher le WWF de conclure l'accord. Le partenaire contractuel doit informer immédiatement le WWF par écrit de tout conflit d'intérêts.
8. Le WWF doit être informé des **violations** de ces dispositions dans la sphère du partenaire contractuel (voir <https://www.wwf.ch/fr/qui-somme-nous/systeme-dalerte-confidentiel-du-wwf>).
9. Le partenaire contractuel s'engage à ce que tous les **mandataires/tiers** auxquels il fait appel pour l'exécution du contrat s'engagent par écrit à respecter ces dispositions.